



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt, le vingt-huit août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 24/08/2020

Présents : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David, RUMEAU Frédérique.

Pouvoirs : FERRIE Nathalie à LEON Olivier

Absents : -

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

M. Didier BIGEONNEAU a été élu secrétaire de séance.

2020/37. Décisions relatives aux travaux à engager en 2020

M. le Maire rappelle qu'à ce jour il y a trois projets de travaux sur la commune qui doivent être analysés pour décider de leur engagement.

Réponse à la DETR sur l'engagement du projet "Chaudière Biomasse"

La DETR "Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux" a attribué une subvention de 19 K€ et demande une confirmation d'engagement avant le 31 août.

Après discussion le Conseil décide de demander une prolongation de 6 mois avant de prendre la décision d'engagement.

Décision d'engagement du chantier de "Rénovation Chemin du moulin /Parking enherbé"

Le projet porte à la fois sur la réfection de la chaussée du chemin du moulin et la mise en place d'un parking enherbé. Les travaux de réfection de la chaussée régleraient le problème d'évacuation des eaux de la chaussée vers la maison du moulin.

Lors d'une réunion avec le responsable des travaux du SICOVAL, il a été confirmé que le projet pouvait être scindé en un lot Voirie et un lot Parking enherbé. Le SICOVAL a adressé le chiffrage pour la reprise de la voirie devant la maison chemin du Moulin, qui s'élève à 8 515 € TTC. Ces travaux sont éligibles au pool routier et peuvent être subventionnés à hauteur de 68.75%.

Après discussion le Conseil décide qu'il est nécessaire de vérifier au préalable que l'engagement des travaux de réfection de la chaussée était compatible avec un projet global autour du chemin du moulin. Mr Bernadberoy et M.Braak sont mandatés pour prendre rapidement un rendez-vous avec le Sicoval pour finaliser ce dossier.

Décision d'engagement du trottoir "Route d'ISSUS"

Un devis élaboré par la société UTTP a fait l'objet d'une délibération d'engagement du conseil municipal le 27 Février 2019. Le coût des travaux s'élève à 37 525€ HT (45 030€ TTC).

Un premier examen du projet indique que cette solution peut fonctionner, mais nécessite de faire une étude plus approfondie portant sur plusieurs éléments (étude topologique et géotechnique, réseaux) pour valider le projet .Le conseil recommande aussi d'intégrer cette tranche de travaux dans une vision plus globale de la sécurisation de la route d'ISSUS.

Après discussion le Conseil décide de reporter la décision d'engagement de ce chantier après l'analyse des incertitudes techniques et d'une planification prospective des travaux de sécurisation de cette route.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture le 04/09/2020
Rendu exécutoire le 31/08/2020
Affiché le 04/09/2020

Le Maire, Laurent BRAAK

